



Circulaire relative au contrôle à l'importation des produits à base de riz en provenance des Etats-Unis

Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle  
Transformation et  
Distribution

CA - Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique 55  
B-1000 Bruxelles  
Tél. 02 211 82 11  
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be  
www.afsca.be

Correspondant : Cécile Herickx  
Téléphone : 02/211 87 17  
E-mail : [cecile.herickx@afsca.be](mailto:cecile.herickx@afsca.be)

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/CHX/497712		01-07-2010

Objet : **Contrôle à l'importation du riz américain – Levée des mesures LL Rice 601**

Madame, Monsieur,

Le 9 juin 2010 a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne la *Décision 2010/315/UE de la Commission du 8 juin 2010 abrogeant la Décision 2006/601/UE relative à des mesures d'urgence concernant la présence de l'organisme génétiquement modifié non autorisé "LL RICE 601" dans des produits à base de riz, et prévoyant des vérifications aléatoires de l'absence de cet organisme dans des produits à base de riz.*

Cette décision, qui est entrée en vigueur le 28 juin 2010, abroge les contrôles renforcés sur les lots de riz longs grains en provenance des USA pour la recherche de l'OGM non autorisé LL Rice 601 imposés par les *décisions 2006/601/CE et 2008/162/CE relatives à des mesures d'urgence concernant la présence de l'organisme génétiquement modifié non autorisé LL RICE 601 dans des produits à base de riz.*

De ce fait, *l'arrêté royal du 6 décembre 2006 relatif à des mesures d'urgence concernant la présence de l'organisme génétiquement modifié non autorisé "LL Rice 601" dans des produits à base de riz (MB 03.01.2007)* va être abrogé.

Les mesures de contrôle de la présence du LL Rice 601 qui étaient d'application pour les produits à base de riz en provenance des Etats-Unis sont dès lors levées. Les contrôles des lots seront à nouveau aléatoires et réalisés à une fréquence appropriée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations,

H. Diricks (sé.)  
Directeur général